

## **Charte d'utilisation et de modération de la page facebook de la ville de Vinay.**

La page Facebook "Ville de Vinay" est un espace ouvert à tous, qui a pour vocation de tenir informé de l'actualité et des informations Vinois. Tout le monde est invité à participer, à condition de respecter les règles élémentaires de courtoisie et de respect et l'ensemble des dispositions légales en vigueur.

Les services de la ville de Vinay assurent l'administration et l'animation de la page Facebook. A ce titre, ils veillent à la qualité des échanges et se réservent la possibilité, selon le principe de modération a posteriori, de supprimer tous les commentaires ou publications qui seraient :

- diffamatoires
- abusifs,
- contraire à l'ordre public ou aux bonnes mœurs,
- violents,
- racistes ou antisémites
- une négation de crimes contre l'humanité
- une apologie de crimes de guerres
- injurieux ou grossiers (à noter que le filtre à injures est activé),
- obscènes, pornographiques ou relevant du harcèlement,
- une attaque à caractère personnel à l'égard des femmes et hommes politiques et élu(e)s ou du personnel communal
- une atteinte au respect de la vie privée,
- une incitation au piratage informatique
- ou qui enfreindraient toute autre disposition législative ou réglementaire en vigueur.

Par ailleurs, le modérateur se réserve le droit de supprimer un commentaire (ou une publication) s'il est estimé hors sujet, excessif, grossier, haineux, agressif, injurieux, mensonger, de nature promotionnelle, commerciale ou publicitaire, ou contraire aux droits d'auteurs ou droits voisins, au droit applicable aux bases de données, au droit à l'image ou hors-sujet par rapport à la ligne éditoriale de la page, telle que définit au paragraphe 1.

Les collectivités territoriales sont soumises à des règles strictes en matière de communication durant les périodes électorales et préélectorales. Le Code électoral interdit toute utilisation, directe et indirecte, des moyens publics au soutien de la campagne d'un ou des candidats. Cette disposition légale interdit notamment l'utilisation des outils institutionnels de communication numérique à des fins de propagande électorale. Les usagers de la page s'interdisent donc toute expression à caractère politique. Toute intervention et prise de position en faveur ou à l'encontre d'un candidat ou d'une sensibilité politique est interdite sur cette page et sera donc supprimée sans préavis.

Enfin, pour préserver la qualité des échanges, les contributeurs s'engagent expressément à ne pas rédiger intégralement en lettres capitales ou en abrégé et à vérifier préalablement la véracité des informations mentionnées, la grammaire et l'orthographe : en clair, à produire des messages lisibles et compréhensibles.

Les contributeurs veilleront à éviter le hors sujet, les rumeurs infondées et les fausses informations: ils n'apportent rien et peuvent induire en erreur. Le modérateur procédera à un rappel avant suppression si le problème persiste.

La publicité est également interdite sur la page facebook "Ville de Vinay". Les liens ou les commentaires à vocation commerciale seront supprimés sans préavis.

Un contributeur peut ne pas être d'accord avec une publication, il est en droit d'expliquer ce qui motive son commentaire, sans se montrer agressif. La critique constructive est préférable aux insultes.

Les contributeurs sont invités, pour protéger leur vie privée à ne pas donner d'indication personnelle (mail, adresse ou numéro de téléphone) dans un commentaire.

L'échange d'idées sera enrichi par une attitude posée, polie et respectueuse envers les autres intervenants.

Si le commentaire d'un autre internaute paraît contrevenir à cette charte, les contributeurs sont invités à ne pas répondre mais à utiliser la commande "signaler un abus" plutôt que d'envenimer le débat.

L'utilisation de la page facebook "Ville de Vinay" emporte l'entière acceptation des termes de la présente charte.